

“Allô, je me sens mal à l'école...”

■ Un quart des saisines du Délégué aux droits de l'enfant lié à l'école.

S'il est bouclé depuis novembre, le rapport annuel du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), Bernard De Vos, a été présenté mercredi devant le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une version spéciale (“Childfriendly”) a été rédigée pour les enfants et les jeunes.

Premier chapitre : “C'est quoi ce truc ?” Réponse : le bilan de l'action de l'institution en faveur des droits de l'enfant en Communauté française. Un texte et des recommandations que “l'avocat des enfants” adresse aux politiques pour qu'ils tiennent compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Et il y a du boulot. Le Délégué général a reçu, en 2016, 1 300 nouvelles demandes d'intervention, des plaintes pour une (grosse) moitié (669) et des demandes d'information (631) pour l'autre moitié.

Une ambiance détestable

Dans un cas sur deux (55 %), c'est un parent (le plus souvent une maman) qui saisit le défenseur des enfants, avant les professionnels (17 %) et les enfants eux-mêmes. L'an dernier, 109 ados âgés de 14 ans et plus ont pris leur GSM pour contacter l'institution; 13 gamins de moins de 14 ans ont aussi fait cette démarche.

Ces saisines donnent une image des préoccupations relatives aux droits des plus jeunes. “Beaucoup d'interpella-

tions et de plaintes tournent autour de l'enseignement”, précise Bernard De Vos. Un dossier sur quatre concerne l'école et notamment les exclusions scolaires, le harcèlement, les relations détestables entre les parents et l'école, ce qui induit une ambiance forcément préjudiciable aux petits élèves.

Comme les années précédentes, Bernard De Vos s'indigne de “l'utilisation éhontée” de l'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus précisément : on oriente couramment mais de manière injustifiée (pour des raisons socio-économiques notamment) des enfants vers ce type d'enseignement, ce qui les conduit à une “carrière scolaire déglinguée dès le plus jeune âge”.

Des enfants que l'on dit dyslexiques, dyspraxiques ou dyscalculiques sont envoyés vers l'enseignement pour enfants avec des troubles d'apprentissage et terminent leur scolarité dans des écoles pour enfants à handicap léger, qu'ils ne sont pas. “C'est un scandale véritable !”, a martelé M. Devos.

La Belgique francophone est la seule entité de l'Union européenne où le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé augmente, pointe-t-il.

Même au niveau national, la comparaison est cruelle. En Communauté germanophone, un enfant avec besoins spéciaux sur deux fréquente l'école classique; en Flandre, c'est un sur quatre; en Communauté française, c'est... 6 %.

An.H.